

# **OCOM M221.01 : EXÉCUTER LES TÂCHES D'UN MEMBRE D'UNE SECTION EN CAMPAGNE**

## **FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX LORS DE L'INSTALLATION DU SITE DE CAMPMENT**

### **Arbres ou branches tombés**

Les arbres ou les branches tombés diminuent les efforts de construction quand on installe un site de campement. Ces arbres et branches peuvent être utilisés pour plusieurs éléments sur le site. Les arbres tombés peuvent délimiter un site, tenir des panneaux et aider à l'imperméabilité d'un site. Cependant, il faut prendre des précautions car les cadets peuvent facilement trébucher sur des arbres ou des branches tombés. Une branche à bouts pointus peut causer des dommages à l'équipement tel que les tentes et les tapis de sol. Les emplacements de tentes ne doivent pas être montés où il y a des arbres tombés.

### **Arbres morts**

Éviter les endroits avec des arbres morts. Ces arbres peuvent facilement tomber pendant des vents ou des tempêtes violentes. Regarder attentivement pour toute branche qui peut tomber. Les arbres morts manquent de force et par conséquent on ne devrait pas se fier à ces arbres pour le montage du site de campement.

### **Plantes toxiques**

Toujours chercher les plantes toxiques avant d'installer un site de campement. Les plantes toxiques communes telles que l'herbe à puce, le sumac à vernis et le sumac de l'Ouest ont été identifiés dans l'OCOM M121.05 (Reconnaître les risques environnementaux). Le contact avec ces plantes toxiques cause des démangeaisons sévères, de l'inflammation rougeâtre et des boursouflures de la peau. Le contact doit être évité.

### **Ruches et nids de frelons**

En campagne, on peut trouver des ruches et des nids de frelons dans les arbres, les buissons et même au sol. Si on dérange leurs nids, les abeilles et les frelons se défendent et peuvent infliger de multiples piqûres. Toujours chercher les ruches et les nids de frelons avant d'installer un site. Quand beaucoup d'abeilles et de frelons volent autour, cela est bon signe qu'il y a une ruche ou un nid dans les environs.

### **Nids de fourmis**

Si on dérange leurs nids, les fourmis deviennent indésirables. Vérifier le sol pour déceler les nids de fourmis avant d'installer un site de campement.

### **Petits sentiers**

Il est assez fréquent de voir des animaux dans des petits sentiers lorsqu'on est en campagne. Lors de l'installation d'un site de campement, s'assurer que le site n'est pas situé à la fin d'un sentier. Cela pourrait entraîner une visite inattendue d'animaux. Les petits sentiers peuvent mener à des tanières et des trous d'eau.

### **Tanières**

Avant d'installer un site de campement, chercher tous les endroits qui peuvent être près des tanières d'animaux. Un groupe de cadets peut facilement déranger des animaux au repos. Une tanière peut se trouver sur un sentier ou à la fin d'un sentier en campagne.

### **Trous d'eau**

Tout comme les humains, les animaux ont besoin d'eau. Les sites de campement doivent être près de l'eau; par contre, pas trop proche. Les sites doivent être installés à environ 60 m de l'eau. En campagne, les sources d'eau peuvent devenir contaminées très facilement. Le savon et les excréments sont deux des sources les plus communes. Éloigner le site de campement est aussi une mesure importante pour s'assurer que les contaminants ne polluent pas l'eau.

## **MAINTENIR UN SITE SÉCURITAIRE**

### **Distance entre les abris**

Il peut y avoir plusieurs cadets en campagne à tout moment donné. Il est important que les abris soient dispersés à travers les secteurs des hommes et des femmes. Les abris doivent être espacés au moins à deux mètres les uns des autres. Où il y a des haubans, il doit y avoir suffisamment d'espace entre les abris pour que les cadets puissent marcher facilement sans devoir enjamber les haubans.

Une petite distance d'espacement entre les abris permet de donner un peu d'intimité aux cadets tout en leur permettant de communiquer facilement.

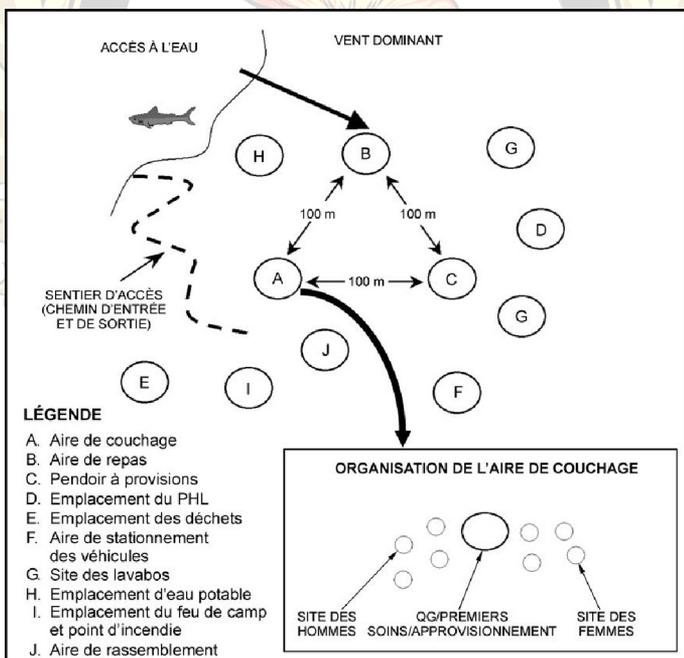
## Indiquer la disposition du site de campement

La disposition du site de campement a été discutée dans l'OCOM M121.09 (A-CR-CCP-701/PF-002, chapitre 10, section 9). Indiquer clairement ces éléments est une bonne façon de s'assurer que tout le monde connaît où ils sont.

Les éléments d'un site de campement sont :

- le quartier général;
- le poste de premiers soins;
- l'approvisionnement;
- les toilettes;
- les lavabos;
- l'aire de repas;
- l'emplacement du feu de camp;
- le poste d'incendie;
- la route d'entrée et de sortie pour les véhicules de sécurité;
- l'aire de rassemblement;
- le pendoir à provisions;
- l'aire de stationnement des véhicules;
- l'emplacement de l'eau potable;
- l'emplacement du PHL;
- les quartiers des femmes et des hommes;
- l'emplacement des déchets.

La figure suivante est un exemple d'un site de campement.



## **Procédures en cas d'incendie**

Le foyer, la zone de cuisson, l'emplacement du PHL et de l'approvisionnement sont des endroits qui présentent un risque d'incendie le plus élevé. Tous les cadets doivent savoir où ils sont situés ainsi que les mesures à prendre si un feu survient.

Les procédures en cas d'incendie varieront selon l'emplacement de l'EEC de site de campement de fin de semaine. Par exemple, si la zone du site de campement est dans un parc reconnu, le corps de cadets doit suivre les procédures en cas d'incendie du parc. Si la zone du site de campement est sur une propriété privée, le corps de cadets devra suivre leurs procédures en cas d'incendie établies.

## **Aider les autres cadets**

La supervision assure la sécurité. Lorsque les tâches sont en cours, une équipe efficace travaillera ensemble et aidera les autres.

Bien que les cadets de l'étoile rouge ne soient pas tenus de superviser, en tant que membre d'une section en campagne, ils peuvent aider leurs pairs et les cadets de l'étoile verte à suivre la routine de camp.

Les membres de section peuvent aider en :

- installant les éléments du site de campement;
- s'assurant que les cadets connaissent la disposition du site de campement;
- s'assurant que toute l'eau potable provient des points d'eau potable;
- entreposant et éliminant tous les déchets correctement; et
- adoptant un comportement sécuritaire seul et en groupe.

## **HYGIÈNE PERSONNELLE ET L'HYGIÈNE DE GROUPE**

### **Changer régulièrement de vêtements**

Il est important de garder tous les vêtements, tout particulièrement les sous-vêtements et les chaussettes aussi propres et secs que possible. Les vêtements, de même que le corps, doivent être propres et secs. Le fait de garder ses vêtements propres diminue les risques d'exposition aux rougeurs cutanées et aux infections. Il faut changer régulièrement de vêtements, surtout les bas et les sous-vêtements.

## **Éliminer l'eau usée de façon appropriée**

En campagne, il y aura toujours une quantité d'eau usée provenant de la toilette personnelle et de la cuisson.

Suivre ces étapes pour éliminer correctement l'eau usée.

1. Ramasser toutes les grandes particules avec une passoire ou un linge et les mettre aux déchets.
2. Mettre l'eau usée qui reste dans un récipient.
3. Creuser un petit trou à une distance de 60 m ou plus de toute source d'eau.
4. Verser l'eau usée dans le trou.
5. Remplir le trou avec des matières naturelles.

## **Se laver régulièrement**

En campagne, pour minimiser la propagation de maladies, le lavage des mains est de rigueur. Il existe deux approches communes pour se laver les mains – avec un désinfectant pour les mains et avec de l'eau et du savon.

Il est important de toujours garder les mains propres. Avoir un désinfectant pour les mains est très pratique. Lorsqu'un désinfectant pour les mains n'est pas disponible, utiliser de l'eau et du savon. Se rappeler d'éliminer toute eau usée.

Se laver le corps est très important et doit être fait quotidiennement. Prêter une attention toute particulière aux endroits du corps qui sont vulnérables aux rougeurs et mycoses cutanées (le cuir chevelu, l'entre cuisse et entre les orteils).

## **Utiliser les sites de lavabos désignés**

Les toilettes extérieures et les toilettes chimiques doivent être utilisées aussi souvent que possible.

L'élimination des déchets doit se faire en faisant preuve de bon jugement et de bon sens. En cas d'urgence :

- Toujours uriner à une distance de 60 m ou plus des sentiers et des sources d'eau. L'urine laisse une odeur et attire les animaux une fois qu'elle s'évapore.
- Les excréments peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement. Les excréments peuvent contaminer les sources d'eau, propager des maladies et affecter les autres visuellement et par l'odeur.

## **Soigner les blessures aussitôt qu'elles surviennent**

Les blessures mineures surviennent facilement dans un milieu de campagne. Les blessures ont la possibilité de s'infecter et il est important de savoir quoi faire aussitôt que ces blessures surviennent.

Le traitement des blessures sur place dépend de la blessure en question, de la connaissance et de la formation des personnes impliquées, du matériel médical disponible, de l'environnement, du diagnostic exact du problème et la capacité d'oeuvrer sous des conditions de contrainte.

Les blessures mineures sont discutées davantage dans l'OCOM M221.04 (section 4).

## **RECEVOIR, D'ENTREtenir ET DE RETOURNER L'ÉQUIPEMENT**

En campagne, l'équipement de section est habituellement entreposé dans la section ou par le quartier-maître. L'équipement de section, porte aussi le nom de matériel, qui comprend les réchauds, les fanaux, les ensembles de casseroles, les tentes, les récipients d'eau, etc.

Lorsqu'on se procure le matériel, il faut retenir les points suivants :

- On doit signer pour tout équipement seulement par le biais du quartier-maître désigné (le quartier-maître désigné peut être un commandant de section ou un officier d'approvisionnement).
- L'équipement doit être toujours propre lorsqu'il n'est pas utilisé.
- L'équipement doit être entreposé et sécurisé lorsqu'il n'est pas utilisé. Le rendement de l'équipement est une partie essentielle d'un EEC – bivouac – lors d'une fin de semaine bien réussi. Un entreposage et une mise en sécurité inappropriés contribuent à la perte de durabilité et à une durée de vie plus courte de l'équipement.
- Tout dommage ou perte d'équipement doit être signalé au quartier-maître désigné aussitôt que cela survient ou est remarqué.
- On doit retourner l'équipement au quartier-maître désigné.